

AVANT-PROPOS

Pour l'Organisation des Nations Unies, 1965 a été semblable aux vingt années de son existence: accords et désaccords, pacifications et conflits, progrès et reculs, inquiétude devant des problèmes à résoudre et satisfaction devant des problèmes résolus. Il y a eu dans l'histoire de l'ONU des années meilleurs, et il y en a eu de pires. Mais si l'on fait le bilan de l'année, les succès l'emportent apparemment sur les échecs.

On aurait pu souhaiter de plus grands progrès, sans doute, et tout aussi bien pour chacune des années depuis 1945, mais que sont vingt années dans l'existence d'une grande institution politique comme l'ONU? Nos parlements nationaux ont mis des siècles à naître et à fixer les principes et les règles qui leur permettent de diriger dans l'ordre et la démocratie les affaires du pays. Comment demander la perfection immédiate à une assemblée de 117 Etats indépendants et souverains ayant des prétentions, des intérêts, des échelles de valeurs différents sinon opposés? Comment s'attendre à ce qu'ils réalisent les idéaux et les buts de la Charte dans l'espace de vingt ans? Il reste qu'on oublie parfois ce que l'ONU a déjà accompli dans le sens de la Charte; elle a réussi à survivre à la guerre froide, époque où il lui était difficile de servir efficacement la paix; et elle a pu, depuis une quinzaine d'années, prévenir dans bien des parties du monde des hostilités qui menaçaient d'éclater ou de reprendre, même s'il ne lui a pas toujours été possible de faire disparaître à long terme les causes profondes des différends.

Les vingt dernières années ont montré que les Nations Unies savent fixer certaines limites aux rivalités des Etats et orienter ceux-ci vers une activité plus constructive et plus pacifique. Elles ne progresseront davantage dans cette voie, pourtant, que si chacun des Etats membres renonce dans quelque mesure à ses intérêts et si tous parviennent à trouver entre eux de nouvelles possibilités de coopération. C'est là une réalité majeure que les Nations Unies ont tenu à mettre en relief lorsqu'elles ont désigné 1965 comme l'Année de la coopération internationale.

*Le secrétaire d'Etat
aux Affaires extérieures,*

Paul Martin

Ottawa, le 20 avril 1966